



Concertation Publique HEROIC LAND
Compte rendu 2ème Réunion d'information générale
Lundi 18 avril 2016
Gymnase Gauguin-Matisse, rue Henri Matisse à Calais

Introduction par Natacha BOUCHART

Mme BOUCHART revient sur le thème qui sera abordé aujourd'hui et rappelle ceux des prochaines réunions. Elle évoque l'importance du projet et les enjeux qui en découleraient pour le territoire. Elle rappelle également les conditions du Fonds d'Etudes qui est logé actuellement à Calais Promotion.

Elle présente les personnes en tribune.

Le mot du garant, Michel GAILLARD

M. GAILLARD présente son rôle et sa désignation par la CNDP (Commission nationale de Débat Public), en tant que personnalité indépendante, neutre, pour veiller à la bonne qualité du dialogue entre le Maître d'œuvre et les participants.

Il expose les règles de bon fonctionnement pour la prise de parole, et rappelle le questionnaire satisfaction à remettre en fin de réunion, ainsi que le support permettant de poser une question écrite en séance.

1) Présentation du projet et de la thématique

Présentation du projet dans le cadre de la politique de développement touristique, Natacha BOUCHART

Mme BOUCHART évoque la stratégie de développement touristique du Calaisis, basée sur la mise en place d'équipements touristiques structurants : parc d'attraction, éco-village balnéaire et Golf de Sangatte – Blériot Plage et Centre de convention en entrée de port. L'objectif étant de faire de Calais une destination touristique majeure au centre de la Côte d'Opale, avec des équipements à image positive, renforçant la notoriété de Calais.

Présentation générale du projet, Jean-François THIBOUS

JF. THIBOUS, directeur de projet, présente les grandes lignes du projet HEROIC LAND, le film réalisé à partir des plans numérisés et développe les aspects économiques du projet.

Volet Emploi, interventions successives de :

- **Natacha BOUCHART**
- **Mme Michèle DUCLOY** (2^{ème} adjointe déléguée à l'emploi et à la formation à la Ville de Calais, Conseillère Communautaire à Cap Calaisis, Présidente de la Mission Locale)
- **Mme Morgane SEGARD** (DGA Développement économique et touristique à Cap Calaisis)



Mme BOUCHART présente les 1 000 emplois directs et indirects du projet, non délocalisables, la typologie des emplois du parc, et les besoins de formation induits.

Mme DUCLOY évoque le volet Emploi/Formation du Contrat de Développement Territorial prévu pour faciliter la formation et l'accès à l'emploi des grands projets du territoire, HEROIC LAND.

Mme SEGARD détaille la politique qui sera menée dans le cadre de ce volet formation :

- travail en amont avec les partenaires locaux de la formation pour faciliter l'embauche des habitants du territoire, pour identifier les manques et y répondre par des appels à projet

- Axes envisagés dès 2016 :

- les filières du BTP et Travaux Publics pour la phase construction
- l'apprentissage des langues étrangères en lien avec le Conseil Régional avec la création d'un laboratoire de langues (soutien aux métiers de l'accueil, restauration, boutiques, plus généralement au niveau des filières touristiques).

- Volet insertion

Mme BOUCHART conclut cette thématique emploi en soulignant que les 7M € d'enveloppe obtenus dans ce contrat vont s'inscrire en plus des dispositifs existants et permettre de faire du sur-mesure pour s'adapter aux besoins des grands projets. Ils s'ajoutent à la politique mise en place dans le cadre du contrat de ville pour accompagner les « décrocheurs ». L'objectif étant que ces grands projets, HEROIC LAND comme CALAIS PORT 2015, profitent au maximum aux habitants du territoire.

Présentation de l'échéancier, Jean-François THIBOUS

JF. THIBOUS, directeur de projet, présente l'échéancier du projet.

2) Dialogue avec les participants

Remarque : le nom des intervenants, orthographié phonétiquement, peut comporter des erreurs.

➤ Intervention 1 de Mme Sophie LEFRANC : Besoins en recrutement : quand et comment ?

Réponse de Mme BOUCHART : le lancement est ce soir. Une réunion technique se tiendra prochainement afin d'établir la méthodologie pour la mise en place des formations et la chronologie des fiches de postes. Pour les décrocheurs, et en fonction du niveau de chacun, certaines personnes pourront être accompagnées pendant 6 mois à travers le SAS, pour entrer ensuite en formation.

➤ Intervention 2 de M. Jean-Pierre LEFEBVRE (CGT Calais): Demandeurs d'emploi et perte de population dans l'agglomération. Pourquoi la création de ce parc et si tardivement ?

Réponse de Mme BOUCHART : je suis élue depuis 2008 et ce projet aussi important se construit, s'imagine, ce qui prend un peu de temps.

Malgré la diminution du nombre d'habitants de Calais, ces personnes restent dans l'agglomération ou la périphérie du Calaisis

➤ **Intervention 3 de M. Pascal NOEL (Eiffage Construction) : Les marchés seront-ils réservés aux entreprises locales ?**

Réponse (JF. THIBOUS) : il y aura une mise en concurrence. Il s'agit d'un projet du territoire et bien évidemment, on fera attention à la localisation des candidats. Un niveau de qualité sur le parc sera demandé.

Intervention de Mme BOUCHART : on ne peut pas aller au-delà de loi, donc c'est une question sur laquelle on ne peut pas vous répondre.

Intervention de M. LEGRAND : dans le cadre du Fonds d'Etudes actuellement porté par Calais Promotion, les principales études ont été lancées sur la base d'appels d'offres auxquelles ont répondu un certain nombre de prestataires et c'est à l'issue de l'analyse de ces appels d'offres qu'ont été choisis les prestataires qui nous accompagnent. Demain, c'est à la future société Heroic Land de choisir ces prestataires en fonction de ses critères à elle et ce n'est pas à la collectivité de passer les marchés.

➤ **Intervention 4 de M. Jérémy ELFASSI : Comment seront-gérés les restaurants et hôtels : entreprise privée ou locale ?**

Réponse (JF. THIBOUS) : Tout ce qui est dans l'enceinte du parc sera géré par le parc et non concédé, ainsi que les hôtels prévus par le parc dans Heroic City. Le parc embauchera donc ses collaborateurs pour la restauration ou l'hôtellerie. Pour, le village Heroic City et hors hôtellerie, il sera ouvert à tout candidat, respectant le cahier des charges. Une étude commerciale sera réalisée pour connaître la typologie des commerces : disposition des commerces par rapport aux personnes qui se promènent. Ça sera ouvert à tous les candidats, notamment bien sûr les commerçants locaux.

➤ **Intervention 5 de M. Philippe DELAHOUSSE (Président de la CCICO) : nécessité de la formation en langue étrangère. En matière de formation, a-t-on l'intention à la Région de travailler sur le fait que Heroic Land et Nausicaa soient complémentaires ?**

Réponse (Mme BOUCHART) : le projet de laboratoire de langues est initié par le Président de la Région pour Calais et le Calaisis. Le but est d'encadrer les personnes pour qu'elles apprennent.

Sur la stratégie du littoral, il faut évidemment des synergies entre les différents équipements de la Région (Nausicaa, Louvre etc). Chaque équipement est complémentaire et chacun doit apporter à l'autre une dynamique qui doit être renforcée aujourd'hui.

➤ **Intervention 6 de Mme Valérie COURQUIN : quelles seront les langues proposées en formation ?**

Réponse (Mme BOUCHART) : Il y aura prioritairement l'anglais, et d'autres langues, notamment le néerlandais, pourquoi pas le chinois ?

➤ **Intervention 7 de M. Nicolas MORTEN : comment et à quel moment serons-nous informés de la publication des offres d'emplois pour le parc ?**

Réponse (Mme BOUCHART) : les 1 000 emplois non délocalisables sont présentés ce soir. Les offres seront être communiquées à Pôle Emploi, dans les organismes de formation à travers le comité technique du contrat de territoire composé de la Région, de l'Etat, de la Direccte, de la Ville de Calais et de Cap Calaisis. Il y aura une maison de projet dont une réflexion doit être menée sur son fonctionnement.



Complément de réponse (JF. THIBOUS) : les premières embauches sont prévues à l'automne 2017 pour la préouverture (marketing, maintenance, RH ...). Un poste comme celui de contrôleur de gestion interviendra juste avant l'ouverture.

- **Intervention 8 de M. Karine ANOT : qui va assurer la campagne de marketing ? Sera-t-elle effectuée avec les collectivités ? Y aura-t-il des embauches dans cette branche ? Si oui, à quelle période ?**

Intervention de Mme BOUCHART : l'exploitant va communiquer et devra, avec son équipe, collaborer avec l'ensemble du territoire du Calais.

Réponse (JF. THIBOUS) : l'équipe marketing sera composée de 10 personnes à terme. Le responsable sera embauché 6 mois avant l'ouverture du parc. Les synergies avec l'ensemble des acteurs du tourisme seront notamment recherchées.

- **Intervention 9 de Nicolas MALET : où déposer les candidatures : à qui ? à quelle adresse ?**

Réponse (Mme BOUCHART) : la maison de projet n'est pas encore créée. De ce fait, je vous propose de déposer vos demandes à Calais Promotion (9 rue Paul Bert à Calais) avant qu'un dispositif mieux adapté soit mis en place.

Remarque de M. GAILLARD : il y a manifestement une forte attente au niveau du calendrier des offres d'emplois.

- **Intervention 10 de M. Yann CAPET (Député) : Il se réjouit d'abord de cette concertation et affirme son plein et entier soutien à ce projet, qui fera de Calais une véritable station balnéaire. Quelques remarques et demandes de précisions :**

- **Lien entre le parc et le centre-ville**, cela nécessite un examen attentif pour ne pas reproduire ce qui s'est fait par le passé avec la Cité Europe.
- **Univers du parc et politique de licence** : deux sont annoncées, d'autres prévues ?
- **Fréquentation** : objectif de 1,5 million de visiteurs, dans quel délai ?
- **marchés réservés** : vigilance avec les investisseurs et le gestionnaire dans le rapport avec les entreprises candidates et le territoire, que cela bénéficie le plus possible à des entreprises locales en contrat direct ou sous-traitance
- **emploi** : répartition entre permanents et saisonniers

Réponse (JF. THIBOUS) :

Licences : les noms de « Jules Vernes, Sherlock Holmes » pour l'univers STEAMPUNK sont libres de droits. Pour l'univers HEROIC FANTASY, nous ne prendrons pas la licence d'un ayant droit bien connu dans ce registre (hors de prix). Il faut veiller à l'équilibre économique, pour que la licence rapporte plus qu'elle ne coûte. On ne peut pas licencier tout le parc.

Fréquentation : le chiffre de 1,5 millions de visiteurs se base sur une étude de marché, réalisée en 2012 et récemment actualisée. Plusieurs scénarii doivent être discutés avec les futurs investisseurs et l'exploitant.

Marchés : En ce qui concerne les marchés, ils seront passés le moment venu dans le respect de la législation. Nous avons un intérêt à travailler avec la population locale, sans casser les prix, pour respecter un niveau de qualité.

Emploi : Sur les 750 emplois directs, 40 % seront des emplois saisonniers.

Mme BOUCHART pour le lien ville et parc : nous allons créer un lien entre le parc et la Ville notamment par le SITAC avec la création d'une ligne directe afin d'apporter à la Ville une réelle attractivité. Notre objectif est que les 1,5 millions de visiteurs attendus profitent aussi au commerce et au tourisme local.

- **Intervention 11 de M Joël FAUQUETTE : sur les 2 430 emplois prévus à la construction du site, combien d'emplois pourraient devenir permanents en phase d'exploitation ?**

Réponse (JF. THIBOUS) : il n'y aura pas d'emplois gardés dans le parc, sauf les installateurs d'attractions, qui pourraient ensuite travailler dans la maintenance.

- **Intervention 12 de M. Flavien SAGNIEZ : Est-il prévu d'agrandir les accès routiers avec la construction du parc ?**

Remarque de M. GAILLARD : c'est une question qui sera au cœur de la thématique de notre prochaine réunion.

Réponse (F. NOISETTE) : Des réflexions sont actuellement menées par Cap Calais pour améliorer les axes routiers. Il est prévu notamment un accès principal par un nouveau diffuseur sur l'A 26. Nous devons affiner la question de l'accès vers le centre-ville en sortie de parc le soir.

Intervention de Mme BOUCHART : il faut que l'on favorise les modes de transport doux et en commun, mais aussi examiner le stationnement en ville, qui doit être joli, fluide et renvoyer une image positive.

- **Intervention 13 de Mme Fabienne THIBETAT (formatrice BTS tourisme) : à qui sera destiné le laboratoire de langues ? sera-t-il ouvert aux étudiants ?**

Réponse (Mme BOUCHART) : l'ensemble des filières de formation (y compris tourisme) seront invitées à une réunion spécifique pour déterminer les besoins afin d'anticiper les formations pour la rentrée 2017.

En ce qui concerne le laboratoire de langues, il s'agit d'une structure ouverte, une pépinière de langues, accessible à tous, aux demandeurs d'emplois, mais aussi aux étudiants.

- **Intervention 14 de Benjamin DANON (déclaration d'inspiration « croissance zéro ») : Ce projet va créer de l'emploi, mais aussi en supprimer par ailleurs. Quel sera l'impact d'Heroic Land et d'Heroic City en suppression d'emplois dans d'autres activités à Calais, dans le Calais, en Grande-Bretagne, dans la Région Nord-Pas-de Calais Picardie, dans les parcs d'attractions ou d'autres activités de loisirs ?**

Mme BOUCHART : je vous laisse à votre question, je ne vous répondrai pas.

Conclusion

Mme BOUCHART remercie l'ensemble des participants pour leur présence, et les personnes qui se sont exprimées pour les échanges attentifs et constructifs. Elle invite chacun aux deux prochaines réunions thématiques qui se tiendront :

- Le 23 mai à 19H, au Forum Gambetta (Quartier centre Théâtre-St Pierre), sur le thème accès et gestion des flux
- Le 6 juin à 19H, salle Nelson Mandela (Quartier Fort Nieulay), avec la thématique environnement